

Projet – à approuver à la séance du 22 janvier 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 19 décembre 2023 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Beulac, Marie-Hélène, personnel cadre		X
Bissonnette, Anne, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté		X
Cummings, Julie, parent d'élève		X
Enianloko, Angèle Irène, personnel soutien	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Léger-Filiault, Geneviève, parent d'élève	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Marcotte, Mylène, membre de la communauté		X
Richard, Nancy, représentante sans droit de vote	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant		X
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Goyette, Annie, directrice adjointe	X	
Services		
DesRosiers, Jean-Sébastien, directeur Services éducatifs	X	
Lacoste, Louise, directrice du Service EAFP	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge, président, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 octobre 2023
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 20 novembre 2023

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points pour information

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
 - Président du conseil d'administration
 - Comité des ressources humaines (23 octobre)
 - Comité de gouvernance et d'éthique (30 octobre)
- 3.2 Rapport du directeur général

Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

- 4.1 Compte de dépenses du directeur général

Points de décision nécessitant une présentation

- 5.1 Dépôt du rapport annuel 2022-2023 du Protecteur de l'élève
- 5.2 Dépôt du rapport annuel 2022-2023
- 5.3 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires : - Demande d'allocation au MEQ

Autres

- 6.1 Varia
- 6.2 Huis clos

CA 2023-2024 numéro 037

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 octobre 2023 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2023-2024 numéro 038

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 20 novembre 2023 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2023-2024 numéro 039

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Présidence du conseil d'administration**
Monsieur François-Hugues Liberge, président, informe les membres du décès de Mme Françoise Charbonneau, membre du conseil d'administration représentant la communauté, le 16 décembre dernier. Mme Charbonneau était très impliquée dans la communauté lavalloise, plus particulièrement au sein du Centre de services scolaire de Laval et de ses commissions scolaires constituantes depuis de très nombreuses années. Elle a été notamment l'une des fondatrices de l'école alternative l'Envol. Les membres observent une minute de silence à sa mémoire.
 - **Comité des ressources humaines (23 octobre 2023)**
Madame Danielle Coallier étant absente, le point d'information est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.
 - **Comité de gouvernance et d'éthique (30 octobre 2023)**
Monsieur François-Hugues Liberge, président du comité, fait état des travaux du comité.
-

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Projets éducatifs des établissements

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à informer les membres du fait que le ministère de l'Éducation du Québec a accepté de reporter en avril l'échéance pour l'adoption des projets éducatifs des établissements, suivant les représentations effectuées par la direction générale.

Exercice de confinement barricadé au CSS de Laval

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à informer les membres du bilan du projet-pilote des exercices de confinement barricadé effectués dans 4 établissements du CSS de Laval en 2022-2023. L'expérience consistait à faire vivre aux élèves un exercice de confinement barricadé en compagnie de leur enseignant. L'opération s'est avérée concluante et a permis de préciser certains éléments qui serviront à la suite du déploiement du projet, prévue cette année. Le déploiement de la phase 2 du projet aura lieu d'ici la fin de l'année 2023-2024. Cette 2^e étape comprend la tenue d'un exercice de confinement barricadé, cette fois, dans l'ensemble des établissements du CSS de Laval.

Consultation sur la modification des aires de desserte au secondaire des écoles primaires des Cardinaux et de l'Envolée

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à faire un état de la situation de la consultation aux membres. Les instances suivantes ont été consultées : le comité de parents, le CCSEHDAA, le syndicat de l'enseignement et les conseils d'établissement des écoles concernées. Suivant l'analyse des avis reçus de la part des différentes instances, nous sommes aujourd'hui en mesure de confirmer que l'école secondaire de quartier des élèves issus de l'aire de desserte des écoles l'Envolée et des Cardinaux sera Horizon Jeunesse, et ce, à compter de 2024-2025.

Recommandation de la protectrice régionale de l'élève

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres du suivi de la recommandation de la protectrice de l'élève concernant une plainte relative au changement d'un arrêt d'autobus.

Nouvelle école secondaire – état des travaux

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à présenter un état de situation concernant l'avancement des travaux du chantier de construction. Les travaux avancent bien et l'ouverture de la nouvelle école secondaire est toujours prévue pour la rentrée 2024.

Offensive construction

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à faire le point sur l'offensive construction lancée par le ministère de l'Éducation. Au CSS de Laval, ce sont 4 nouvelles formations de courte durée (AEP) qui seront dispensées par les centres de formation professionnelle, de même que l'ajout de nouvelles cohortes dans 2 programmes existants (DEP).

Grève – plan de relance

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Catherine Roussel, directrice générale adjointe, à informer les membres du plan de relance qui sera mis en place au retour des élèves et des membres du personnel, après la grève.

Plan d'effectif - heures travaillées

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Catherine Roussel, directrice générale adjointe, à informer les membres de l'état de situation au regard de l'atteinte des cibles établies par le gouvernement quant au nombre d'heures travaillées. La reddition de comptes à ce sujet est incluse dans le rapport annuel 2022-2023 du CSS de Laval.

Recommandation de la protectrice régionale de l'élève

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du suivi des recommandations de la protectrice de l'élève concernant une plainte relative à l'inscription d'une élève à l'examen d'admission de l'École d'éducation internationale de Laval, de même que concernant une plainte relative à la gestion par une école d'une allégation de menace verbale d'un acte de violence à caractère sexuel envers une élève.

Adoption du projet de loi 23 modifiant la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil d'administration de l'adoption récente du projet de loi 23 modifiant la Loi sur l'instruction publique. Un résumé sera acheminé aux membres prochainement à ce sujet.

Responsabilités des membres de la direction générale

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres de la révision des responsabilités attribuées aux membres de la direction générale, suivant l'arrivée de monsieur Jean-Sébastien DesRosiers à la direction générale.

Départ à la retraite de Sylvain Chaput

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, souligne la dernière présence à la séance du conseil d'administration de monsieur Sylvain Chaput, qui partira à la retraite prochainement. Il le remercie pour son engagement durant plus de 30 ans dans le réseau scolaire lavallois.

POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

4.1 COMPTES DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE le compte de dépenses du directeur général au montant de 1 030,67 \$ en date du 3 octobre 2023, payable à la Banque Nationale du Canada, soit accepté.

CA 2023-2024 numéro 040

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

ATTENDU que le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au Centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

ATTENDU que ce rapport doit être joint au rapport annuel du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU le rapport annuel 2022-2023 de la protectrice de l'élève, madame Louise Chenard;

Il est proposé par Mme Irène Enianloko, et résolu :

QUE le rapport annuel 2022-2023 de la protectrice de l'élève, madame Louise Chenard, soit reçu pour fin de dépôt sous la cote CA 2023-2024 numéro 041.

CA 2023-2024 numéro 041

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ATTENDU qu'en vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire de Laval doit produire un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

ATTENDU le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU que ce rapport doit être transmis au ministre de l'Éducation du Québec et être rendu public au plus tard le 31 décembre 2023;

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :

QUE le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire de Laval soit reçu pour fins de dépôt sous la cote CA 2023-2024 numéro 042.

CA 2023-2024 numéro 042

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES : - DEMANDE D'ALLOCATION AU MEQ

ATTENDU le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives scolaires du gouvernement du Québec;

ATTENDU les orientations du Centre de services scolaire de Laval en lien avec les saines habitudes de vie, les milieux sains et sécuritaires ainsi que la persévérance, la motivation et la réussite scolaire des élèves lavallois;

ATTENDU les besoins importants des milieux en matière d'infrastructures récréatives et sportives, considérant notamment, la croissance démographique et le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

ATTENDU que les infrastructures et les installations sportives et récréatives actuelles du Centre de services scolaire de Laval nécessitent d'importantes rénovations ainsi que des mises aux normes;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval favorise l'accessibilité de ses équipements et de ses infrastructures afin de mettre en place des activités et des programmes qui répondent aux besoins de ses élèves et de la communauté lavalloise;

ATTENDU l'importance d'optimiser l'utilisation des fonds publics dans l'intérêt de la collectivité lavalloise par le biais de partenariats avec les différents paliers de gouvernement ainsi que les organismes dédiés aux activités sportives et de loisir;

ATTENDU l'entente de partage des infrastructures entre le Centre de services scolaire de Laval et la Ville de Laval, incluant les organismes, afin d'optimiser l'utilisation commune des installations actuelles;

ATTENDU les projets à présenter au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives scolaires préparés par le Centre de services scolaire de Laval, en tenant compte de ce qui précède et en collaboration avec la Ville de Laval;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'administration pour le dépôt de la demande d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec;

Il est proposé par Mme Myriamme Vaillancourt, et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Laval autorise la présentation au ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre du Programme du soutien aux installations sportives et récréatives scolaires, des projets décrits à la liste déposée en annexe sous la cote CA 2023-2024 numéro 043;

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire de Laval à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Centre des services scolaire de Laval désigne le directeur général, M. Yves Michel Volcy, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs auxdits projets.

CA 2023-2024 numéro 043

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

6.2 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale